

POSTULAT

Auteur Manfred Schmid, CVPO
Objet Restriction de la chasse aux tétras-lyres et aux perdrix des neiges
Date 08.11.2016
Numéro 5.0244

La chasse aux tétras-lyres et aux perdrix des neiges est une tradition en Valais, et elle doit pouvoir perdurer. Toutefois, nous sommes d'avis que le nombre d'oiseaux que chaque chasseur peut tirer doit être fortement réduit. Actuellement, un chasseur peut tirer au maximum six tétras-lyres et huit perdrix des neiges (avec chaque fois un maximum de deux par jour). Outre le Valais, seuls les Grisons et le Tessin autorisent encore la chasse aux tétraoninés. Toutefois, ces deux cantons appliquent des quotas de tir plus bas.

La population de tétras-lyres connaît un recul, notamment du fait de la réduction de leur habitat due à la croissance des surfaces boisées à la limite supérieure des forêts. En outre, dans de nombreuses régions, le tétras-lyre est dérangé par les adeptes de sports d'hiver et autres personnes en quête de détente. Toutefois, la chasse peut aussi avoir un impact sur les populations, localement. Alors que la plupart des chasseurs locaux portent peu d'intérêt, voire pas du tout, à la chasse aux tétras-lyres, et tirent tout au plus quelques oiseaux, les dispositions actuelles la rendent très intéressante pour les chasseurs d'autres cantons ou de l'étranger, accompagnés de leurs chiens d'arrêt.

En raison du réchauffement climatique, les perdrix des neiges subissent toujours plus de contraintes. Entre 1990 et 2011, leur population en Suisse a été réduite d'un bon tiers, et cette tendance à la baisse semble malheureusement se confirmer. En Valais, les hautes montagnes ont fait que le recul est moins dramatique que dans les autres cantons. C'est pourquoi une grande part de responsabilité nous incombe pour la survie des perdrix des neiges, et la chasse de cette espèce de montagne devrait être réduite.

Conclusion

Nous prions le Conseil d'Etat d'examiner si la chasse aux tétraoninés est encore justifiée aujourd'hui et s'il ne conviendrait pas de réduire les quotas de tir.